

## Paysage et environnement

### Intervenants

- Référent de filière : Bruno NICOLET
- Intervenant : Bruno NICOLET , formateur

### Durée et horaires

- 4 jours (28h)
- 9h-12h / 13h-17h

### Date(s) et lieu

- Date(s) : calendrier disponible sur notre site internet ou contactez-nous
- Au CFPPA Rodez—La Roque

Taux de réussite, de satisfaction : informations disponibles sur notre site internet

### CONTACT

- Secrétariat CFPPA
- Tél : 05 65 77 75 03
- Mail : cfppa.rodez@educagri.fr
- N° d'Activité : 7312P001112

## CERTIFICAT INDIVIDUEL À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

« Conseil à l'utilisation des produits »

### OBJECTIFS

- Savoir conseiller un client particulier ou professionnel, public ou privé, sur le choix, l'achat et la manipulation des produits phytopharmaceutiques
- Connaître les risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur sa santé et celle de son entourage ainsi que sur l'environnement
- Maîtriser la réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation
- Connaître les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

### PUBLIC, PRE-REQUIS ET INSCRIPTION

- Public : toute personne ayant une activité de conseil sur le choix et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- Pré-requis : Avoir une activité professionnelle nécessitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- Inscription : signature d'une convention

### COÛT GLOBAL

- Frais pédagogiques : 800 €/personne *le CFPPA n'est pas assujéti à la TVA*
- Restauration : 8,80€/repas

*\*Possibilité de financement par un organisme financeur (OPCO, Pôle Emploi, VIVEA...). N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.*

*Les conditions financières complètes seront précisées sur la convention*

## PROGRAMME

### Accueil, présentation de la formation, tour de tables des attentes des stagiaires

#### Réglementation et la sécurité environnementale (9 heures)

- Lois Grenelle 1 et 2, plan Ecophyto
- Définitions : agrément, certificat individuel, certification d'entreprise
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur
- Risques et dangerosité pour l'environnement
- Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction

#### Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (6 heures 30)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité et situations d'exposition aux dangers, catégories de populations sensibles
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de protection, de prévention
- Conduite à tenir en cas d'accident et mesures d'alerte
- Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction

#### Réduction de l'usage, méthodes alternatives (12 heures)

- Techniques alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels
- Techniques de lutte intégrée
- Systèmes de culture et itinéraires techniques réduisant les risques de bioagression
- Techniques permettant de limiter l'apparition des résistances aux produits phytopharmaceutiques
- Conseils pour l'adaptation des modalités d'intervention aux conditions du milieu et aux objectifs fixés

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, d'exposés et d'exemples pratiques : les exemples pour aborder les risques vis-à-vis de la santé et de l'environnement seront adaptés au contexte de la région
- Formation animée avec des supports pédagogiques tels que : diaporama, vidéos, études de cas pratiques et exercices de mises en situation et de réflexion
- Remise d'un document de synthèse sous format papier à chaque participant et conservé par les participants à l'issue de la formation

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Mode d'évaluation : QCM
- Certificat individuel pour l'activité « Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques » si réussite au contrôle de connaissances (soit 25 réponses justes sur les 30 questions posées), valable 5 ans et délivré par la DRAAF

*En cas d'échec au contrôle de connaissances, le candidat devra suivre une formation complémentaire de consolidation des connaissances à partir du programme de formation de la catégorie du certificat visé*

- **Bilan de la formation et évaluation de la satisfaction des stagiaires**
- Attestation de formation



AGRICAMPUS RODEZ—LA ROQUE

Formation professionnelle continue et apprentissage

Route d'Espalion—CS 73355 ONET-LE-CHÂTEAU—12033 RODEZ Cedex 9

Tel : 05 65 77 75 03—Mail : cfppa.rodez@educagri.fr / cfa.noa@educagri.fr